



Municipalité de
Saint-Jules

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJET DE RÈGLEMENTS # 02-2023, # 03-2023 & 04-2023

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE CENTRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, aux personnes et organismes désirant s'exprimer sur les projets de règlements ci-haut mentionnés.

Que lors de la séance du conseil du 6 mars 2023, le conseil municipal a adopté par résolution les projets de règlement suivants :

- Projet de règlement # 02-2023 amendant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme # 08-2021
- Projet de règlement # 03-2023 relatif à la démolition d'immeubles
- Projet de règlement #04-2023 relatif à l'entretien des bâtiments

1. Projet de règlement # 02-2023 amendant le règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme # 08-2021

L'objet de ce projet de règlement est d'ajuster les frais applicables selon les différentes demandes de permis suite aux nouvelles méthodes de traitement des dossiers imposées par le projet de loi 67 du gouvernement du Québec.

2. Projet de règlement # 03-2023 relatif à la démolition d'immeubles

L'objet de ce projet de règlement vise à assurer un contrôle de la démolition des immeubles patrimoniaux. Le tout afin de se conformer à la réglementation provinciale imposée par le projet de loi 69

3. Projet de règlement #04-2023 relatif à l'entretien des bâtiments

L'objet de ce projet de règlement vise les immeubles à valeur patrimoniale et cité afin d'obliger leurs propriétaires à les protéger contre les intempéries et à en préserver l'intégrité structurelle et vise à contrôler les situations de vétusté et de délabrement des bâtiments notamment ceux comportant des logements. Le tout afin de se conformer à la réglementation provinciale imposée par le projet de loi 69

Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue **lundi le 3 avril 2023** à 18h30 à la salle du conseil située au 390, rue Principale à St-Jules. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera les projets de règlements ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes désirent s'exprimer à ce sujet.

Que ces projets de règlements peuvent être consultés au bureau municipal de Saint-Jules durant les heures normales d'ouverture et sur le site internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.st-jules.qc.ca/avispublics

Donné à Saint-Jules, ce 7^e jour du mois de mars 2023.

Gina Lessard

Gina Lessard

Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:
En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 15h00 et 16h00 le 7 mars 2023. Une copie sera également publiée dans l'Écho de St-Jules édition de mars 2023.

Gina Lessard

Gina Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière